

## La cellule Contrôle de Premier Niveau des Programmes de Coopération Territoriale (PCTE)

La cellule Contrôle de Premier Niveau des Programmes de Coopération Territoriale (PCTE) exerce le contrôle de premier niveau des subventions accordées aux porteurs de projet dans le cadre des programmes de coopération territoriale que sont Interreg ENO, Interreg Europe et Urbact.

Elle effectue ses contrôles de subventions sur pièces et éventuellement sur place conformément aux réglementations régionale, nationale et européenne, rédige un rapport de contrôle et facture ses services de contrôle aux bénéficiaires des subventions.